



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20241202-2024_48DEL-DE



N° 48/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire demande au Conseil Municipal :

- **L'ACCORD** de principe pour acheter la surface nécessaire pour le fonctionnement de la place publique à hauteur de 20.- € le m² céder une surface équivalente à une place de stationnement.
- **L'AUTORISATION** de signer le document d'arpentage et tout document relatif à l'acquisition d'une partie de la parcelle A265 au prix de 20€ le m².
- **DE VALIDER** le fait que les frais de géomètre, de notaire et tous autres frais relatifs à cette acquisition soient à 50% pour la commune et 50% pour M. Prodom.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, selon le vote suivant : 6 voix pour, 2 abstentions (Valérie Mayor et Emelyne Etienne)

- **DECIDE** d'acquérir la surface nécessaire pour le fonctionnement de la place publique à hauteur de 20.- € le m²
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer, le document d'arpentage, les actes définitifs et tout autre document nécessaire à la transaction,
- **VALIDE** le fait que les frais de géomètre, de notaire et tous autres frais relatifs à cette acquisition soient à 50% pour la commune et 50% pour M. Prodom.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pierre-Luc CHATAIGNON
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

